

M2

Ouchy - Croisettes

Un premier aller et retour nous a fait découvrir de l'audace, une réalisation technique, un résultat remarquable et un coût maîtrisé.

- Audace d'entreprendre par des politiciens et constructeurs visionnaires ayant eu le sens du développement durable des transports publics lausannois, desservant 14 stations et reliant l'agglomération nord de la ville.

- Réalisation technique époustouflante! Le M2 est le seul métro du monde circulant sans conducteur dans une forte déclivité.

Partant d'un simple projet de base, croquis, implantation, études, plans de conception réalisés grâce aux géomètres, architectes, ingénieurs issus de nos grandes écoles où la technicité est constamment à l'ordre du jour.

Avec le savoir-faire de nos entreprises, tout cela nous laisse admiratif devant les œuvres d'art du génie civil dans l'exécution souterraine du tracé, ainsi que la magnifique réalisation en métal et verre des stations.

- Résultat remarquable de cette traversée de ville où les ombres et lumières nous ravissent et nous ôtent toute envie de circuler en voiture!

- Coût maîtrisé, les 750 millions dépensés pour un long terme sont raisonnables par rapport aux milliards investis pour la réactualisation de nos banques.

Bravo aux autorités communales, cantonales et fédérales d'avoir osé et cru à cette réalisation. Gageons qu'il en sera



PARRICK MARTIN

Le M2 sous le pont Bessières.

de même pour l'exécution du Musée cantonal à Bellerive et du projet Métamorphose. Roger Tröhler, Pully

DROIT DE RECOURS

La porte ouverte à certains dérapages

Les promoteurs de l'initiative contre la nature et le paysage nous font croire que le droit de recours freine la croissance. Or c'est justement le contraire qui s'impose suite à la lecture des chiffres publiés par «l'Office du tourisme du canton de Vaud et le Service de l'économie, du logement et du tourisme de l'Etat de Vaud». Effectivement, le tourisme générerait en 2002-2003 déjà 4,6 milliards de chiffre d'affaires annuel dans le seul canton de Vaud, soit 7,2% du PIB et 8,6% de l'emploi global, soit 22 000 emplois équivalents plein temps. Et le critère dont

l'influence est la plus déterminante pour le choix de ce canton par les touristes est «la vue panoramique et les beaux paysages»!

Pour développer notre économie touristique et conserver les dizaines de milliers d'emplois romands qui y sont liés, il est donc indispensable de protéger notre paysage de destructions servant uniquement à quelques intérêts particuliers. Car cette initiative est une porte ouverte à certains dérapages qui risquent de détruire définitivement notre capital paysage et dont tout le secteur touristique va souffrir. Il ne faut également pas oublier que les organisations de protection de l'environnement posent à peine 1% des recours (99% étant le fait de privés) et que deux tiers de ces recours sont tranchés en faveur de la nature, prouvant que le droit n'aurait pas été respecté sans leur action. Céline Perret, économiste, La Tour-de-Peilz

Deux poids, deux mesures

Le peuple vaudois se prononcera sur deux objets curieusement liés le 30 novembre: le Musée cantonal des beaux-arts et l'initiative pour limiter le droit de recours des organisations écologistes. Le premier objet est le fruit d'un référendum de M. Franz Weber. Que se passera-t-il le 1^{er} décembre si nous nous prononçons en faveur du musée? M. Weber pourra déposer un recours et le projet sera néanmoins bloqué. Par contre, en cas de refus, aucun collectif d'artistes ne pourra recourir.

Deux poids, deux mesures. Les associations de protection de l'environnement disposent de privilèges anormaux dans un état qui inscrit à l'article 8 de sa Constitution l'égalité des droits et des devoirs.

Le référendum de M. Weber a au moins l'avantage de nous montrer que les associations ont désormais les moyens d'utiliser la démocratie directe et qu'il n'est pas nécessaire de leur laisser le pouvoir de contrôler que le bon peuple vote correctement.

Jean-François Cachin, Lausanne

Parlements communaux au-dessus des lois?

En tant qu'élue communale, je considère avec effarement l'initiative des radicaux zurichois pour plus de croissance et moins d'obstructionnisme. Cette initiative cache son vrai objectif qui est d'abolir le droit de recours des associations. Les initiants servent un argu-

ment autorisant de grandes dérives. Une assemblée communale se retrouverait en effet au-dessus des lois. Dès le moment où le parlement de la commune aurait accepté un projet, les associations ne pourraient plus demander l'examen de conformité de ce projet avec la loi sur la protection de l'environnement.

Les informations dont disposent les élus communaux pour donner leur feu vert sont limitées; parfois il s'agit d'un simple accord de principe. Aucun élu communal ne peut s'estimer au-dessus des lois. Et personne ne souhaiterait assumer la responsabilité de potentiels dégâts perpétrés à l'encontre de nos paysages ou de l'environnement, pour avoir donné son accord sur la base des seules informations disponibles. C'est une aubaine que des associations de protection du patrimoine et de l'environnement sont vigilantes et s'assurent de la conformité du projet adopté.

Sophie Michaud Gigon, conseillère communale, Lausanne

Une initiative inutile

En août, les radicaux vaudois décidaient de réunir la presse sur le site de Lavaux pour leur rentrée politique. Presque dans le même temps, certaines femmes radicales soutenaient l'initiative lancée par leurs congénères zurichaises destinée à réduire drastiquement l'application du droit de recours des associations de défense du patrimoine. Or, sans l'exercice du droit de recours des organisations et la prise de conscience ultérieure qu'il a suscitée, le site de

Lavaux ne serait pas aujourd'hui classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Avec l'initiative radicale, les communes vaudoises concernées auraient pu par une simple votation régionale éviter l'application des lois protégeant le paysage et les ingénieuses cultures en terrasses de Lavaux. Le droit de recours joue un rôle préventif évident pour préserver les paysages et les sites bâtis les plus précieux de la Suisse et de son histoire.

Carmen Buchiller, La Tour-de-Trême

On se trompe de cible!

Les partisans de la suppression du droit de recours se trompent de cible!

Une récente étude d'un professeur genevois relayée par *24 heures* dans son édition du 31 octobre démontre que les organisations écologistes font un usage plus que modéré du droit de recours, puisque ce sont moins de 10 recours qui sont déposés chaque année au Tribunal fédéral.

En revanche, ce sont les privés qui saisissent le plus souvent la Cour et sont responsables des blocages de projets déplorés par les partisans de la suppression du droit de recours. Le droit de recours doit être maintenu car il est le seul moyen de défendre les intérêts de la nature face aux promoteurs. Faut-il rappeler que les valeurs naturelles et paysagères sont un des attraits principaux de la Suisse et favorisent l'implantation d'entreprises? Damien Hoffmann, Oron-la-Ville